



REÇU 30 JAN. 2015

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le Directeur adjoint de cabinet

Paris, le 29 JAN. 2015

Madame la Secrétaire nationale,

Vous avez attiré mon attention sur le programme concernant l'épreuve d'éducation physique et sportive au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

Comme nous nous y étions engagés en 2013, le nombre d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) à partir desquelles sont constitués les sujets d'épreuves et sur lesquelles reposent les formations préparatoires aux dites épreuves a été limité, pour la session 2015, à 4 maximum.

Ces éléments ont été communiqués aux académies par la direction générale des ressources humaines lors de la réunion annuelle de préparation de la session, le 4 novembre dernier.

Par ailleurs, sensible aux différents signalements que vous m'avez adressés, je vous informe que la maquette de l'épreuve orale 2 d'admission sera prochainement modifiée, afin que le nombre d'APSA validées par le recteur de chaque académie, en appui de l'élaboration des épreuves et de la préparation auxdites, ne dépasse pas 4.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire nationale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Bernard LEJEUNE

Madame Claire PONTAIS
Secrétaire nationale du SNEP-FSU
76 Rue des Rondeaux
75020 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2015001347/SC/NP